

La Martinique est classée parmi les 35 « hotspots » du monde, en raison d'une exceptionnelle biodiversité terrestre et maritime qu'il convient de préserver. Aussi, le Fonds européen de développement régional (FEDER) contribue-t-il à sauvegarder et à valoriser le richissime patrimoine naturel martiniquais (protection des écosystèmes, aménagement paysager, restauration de sites, etc.).



OBJECTIFS

Préservation, gestion conservatoire, restauration de l'environnement naturel
Mise en valeur du patrimoine naturel



PUBLIC ÉLIGIBLE

Collectivités, EPCI, Associations



SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ

Projets au budget supérieur à 200 000€ d'investissements éligibles



TYPES D'ACTIONS ÉLIGIBLES

- Vulgarisation (Information, sensibilisation, éducation...) de la connaissance
- Equipement et aménagement de sites naturels et sentiers pour permettre l'accueil du public
- Préservation, restauration et valorisation de la biodiversité des paysages

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Travaux, équipements, fournitures et services
- Etudes d'avant-projet d'investissement dans la limite de 10% du coût total éligible
- Acquisitions foncières dans le cadre de l'extension ou de la protection de zones protégées et dans la limite de 150 000€ par projet
- Dépenses de personnel recruté spécifiquement dans le cadre du projet jusqu'à hauteur de 40% de leur coût total.



TAUX D'INTERVENTION

- Taux moyen d'intervention FEDER : **47%**
- Taux maximum de **75%** pour un cumul FEDER-CTM plafonné à 1 000 000 €



INGENIERIE UJAMAA

Les frais de montage et de suivi de votre dossier de demande de financement par UJAMAA CONSEIL peuvent vous être financés par le FEDER, dans la limite de 5% du coût éligible et pour un remboursement maximum de 10 000€.